



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-21-78 modifiant le
Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification au plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone I0442 à même une partie des zones I0438, I0439 et I0441, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 25 avril 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 JUIN 2022

Plan de zonage

